



**Normes de  
conduite  
professionnelle**



# Table des matières

<b>Résumé des normes de conduite professionnelle</b>	<b>3</b>	<b>Protéger l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement mondiale</b>	<b>19</b>
<b>Agir avec intégrité et dans le respect de la loi</b>	<b>6</b>	Qualité	20
Nos attentes à l'égard de nos employés	7	Conformité aux lois anti-détournement	20
Nos attentes à l'égard de nos dirigeants	7	Règlements relatifs au commerce	20
<b>Poser des questions, demander conseil et soulever des préoccupations</b>	<b>8</b>	Blanchiment d'argent et financement du terrorisme	20
Service de la conformité	9	<b>Interagir de manière appropriée avec les entités publiques, leurs représentants et leurs employés</b>	<b>22</b>
Ligne d'assistance éthique de Cordis	9	Audits et enquêtes	23
Absence de représailles	9	Relations avec les clients appartenant à la sphère publique	23
Remarque concernant les enquêtes	9	Prévention de la corruption	23
Contrôles comptables, d'audit et internes ou information financière	9	Relations avec des élus, contributions politiques et lobbying	23
Autres questions en matière d'éthique, de qualité et de conformité aux lois et réglementations	9	<b>Tenir des livres et documents précis</b>	<b>25</b>
<b>Se traiter mutuellement d'une manière équitable et promouvoir un cadre de travail sûr, productif, diversifié et écoresponsable</b>	<b>11</b>	Livres et documents	26
Environnement, santé et sécurité	12	Communication	26
Traitement équitable et diversité	12	Pouvoir d'agir au nom de Cordis	26
Harcèlement et intimidation	12	<b>Protéger l'information et les actifs</b>	<b>28</b>
Abus de substances	12	Informations confidentielles	29
Prévention de la violence sur le lieu de travail	12	Usage personnel	29
<b>Éviter les conflits d'intérêts</b>	<b>14</b>	Données à caractère personnel	29
Conflits d'intérêts	15	Propriété intellectuelle	30
<b>Livrer concurrence avec intégrité sur le marché</b>	<b>16</b>	Gestion des documents	30
Veille à la concurrence	17	<b>Encourager le bénévolat individuel et la responsabilité sociale de l'entreprise</b>	<b>31</b>
Relations avec les consultants, les sous-traitants et autres partenaires commerciaux	17	Bénévolat individuel	32
Relations avec les concurrents (concurrence loyale et antitrust)	17	Responsabilité sociale de l'entreprise	32
Relations avec les clients	17	<b>Numéros de téléphone de la ligne d'assistance éthique de Cordis</b>	<b>33</b>
Pratiques de marketing	18	<b>Liste de ressources</b>	<b>33</b>
Pratiques d'achat	18		

# Vue d'ensemble

Nous sommes ravis de présenter les *Normes de conduite professionnelle* qui décrivent les valeurs de Cordis et les normes auxquelles nous adhérons. Le service de la conformité applique également des politiques et procédures spécifiques décrivant en détail les attentes de l'entreprise selon la situation rencontrée. Celles-ci peuvent être consultées en ligne ou sur demande. Il nous incombe, en tant qu'employés de Cordis, d'appliquer les *Normes de conduite professionnelle* de l'entreprise.

Les *Normes de conduite professionnelle* décrivent les attentes de l'entreprise à l'égard de chaque employé, dirigeant et administrateur de Cordis. Il est essentiel que nous nous engageons à respecter non seulement la lettre mais aussi l'esprit de ces normes. Même si le présent document donne quelques exemples des enjeux éthiques et commerciaux et de scénarios possibles, il ne peut fournir toutes les réponses. D'autres conseils et directives sont fournis sous la forme de politiques et procédures. Sachez que, de la même manière que les exigences juridiques et réglementaires et les normes de notre secteur évoluent, ces normes, politiques et procédures peuvent être modifiées de temps à autre. Pour obtenir les informations les plus récentes, veuillez consulter notre [site Web interne](#). Les informations publiées sur ce dernier sont tenues à jour et prennent effet immédiatement dès leur publication. Nous encourageons tous les employés à se tenir à jour en consultant régulièrement le site intranet.

En cas de doute ou de question concernant l'application des présentes normes, vous devez vous adresser à votre manager, contacter le service de la conformité ou appeler la ligne d'assistance éthique de Cordis. Quiconque ne respecte pas les *Normes de conduite professionnelle*, nos politiques ou les lois applicables agit en dehors du cadre de son emploi ou de sa mission auprès de l'entreprise et s'expose à des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. Cette personne est également passible d'amendes civiles et de sanctions pénales.

Dans l'exercice de leurs activités professionnelles pour le compte de Cordis ou en son nom, les consultants, les sous-traitants et autres partenaires commerciaux sont tenus de respecter le même niveau d'intégrité, de responsabilité professionnelle et de conformité à la loi que les employés de Cordis. Les employés doivent remettre à ces tiers, sur leur demande, un exemplaire du *Code de conduite des fournisseurs*.

Toute dérogation à une disposition du présent document exige l'approbation écrite du conseiller juridique et de la conformité.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, parlez-en à votre responsable, contactez le service de la conformité ou appelez la ligne d'assistance éthique de Cordis. Tous les numéros de téléphone sont indiqués au dos de ce livret.

Chez Cordis, nous nous engageons à promouvoir une culture dans laquelle chaque employé prend des décisions judicieuses, de nature à renforcer constamment la confiance que portent nos clients, nos fournisseurs et nos collègues en notre capacité à agir correctement. La confiance est la foi qu'ont les parties prenantes envers les personnes qui prennent, au jour le jour, les décisions au sein d'une entreprise ; elle est un facteur déterminant de la réputation et des résultats..

Parmi les aspects essentiels d'une culture fondée sur la confiance, il convient de s'assurer que chaque employé connaît, comprend et applique un ensemble fondamental de valeurs communes, et se comporte conformément aux normes fondées sur ces valeurs. Les *Normes de conduite professionnelle* forment notre ensemble de normes communes. Nos actes définissent notre identité, tandis que les *Normes de conduite professionnelle* définissent nos comportements attendus chez Cordis.

## Au moment de prendre une décision professionnelle, les employés doivent se poser les questions suivantes :

### Puis-je agir de la sorte ? Dois-je agir de la sorte ?

La première question vise à déterminer si une action donnée est **autorisée** en vertu de la loi, des réglementations applicables, de nos *Normes de conduite professionnelle* et de la politique de Cordis.

La seconde question va un peu plus loin en permettant à l'employé de se demander si cette action est **recommandée**. Il s'agit de s'interroger sur la manière dont cette action sera perçue par la suite, avec le recul, et de déterminer l'incidence ultérieure de cette décision sur la réputation de Cordis auprès des principales parties prenantes, des autorités publiques de réglementation et du public. La portée de la question « puis-je » est délimitée par nos *Normes de conduite professionnelle*, nos politiques internes et la loi, tandis que nos valeurs définissent la portée de la question « dois-je ». En bref, nos *Normes de conduite professionnelle* et nos valeurs se conjuguent de sorte que les employés connaissent les attentes qui leur incombent dans notre démarche visant à servir nos clients et à renforcer notre réputation d'entreprise de confiance, dont on sait que les collaborateurs veilleront à agir correctement.

# Normes de conduite professionnelle

## 1. Agir avec intégrité et dans le respect de la loi

Nous travaillons ensemble, conformément à des normes et valeurs communes, pour prendre des décisions avisées qui favorisent une culture fondée sur la confiance et une conduite professionnelle responsable. C'est également ce que nous attendons de la part des consultants, des sous-traitants et autres intermédiaires tiers qui font affaire avec nous ou en notre nom.

## 2. Poser des questions, demander conseil et soulever des préoccupations

Nous posons des questions, demandons conseil et soulevons des préoccupations pour favoriser la collaboration fondée sur des liens de confiance.

## 3. Se traiter mutuellement d'une manière équitable et promouvoir un cadre de travail sûr, productif, diversifié et écoresponsable

Nous nous traitons mutuellement avec dignité et respect et nous nous tenons mutuellement responsables de garantir un cadre de travail sûr, productif, diversifié et écoresponsable.

## 4. Éviter les conflits d'intérêts

Nous évitons les activités ou les intérêts personnels qui créent ou semblent créer une situation de conflit d'intérêts avec nos responsabilités en qualité d'employés de Cordis.

## 5. Livrer une concurrence responsable sur le marché

Nous livrons une concurrence assidue, ouverte et honnête et nous tenons fermement nos engagements envers nos clients.

**6. Protéger l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement mondiale**

Nous soutenons les initiatives et les politiques contribuant à sécuriser la chaîne d'approvisionnement mondiale.

**7. Interagir de manière appropriée avec les entités publiques, leurs représentants et leurs employés**

Nous nous conformons aux lois et réglementations qui régissent le processus politique et les relations avec des entités publiques, leurs représentants et leurs employés.

**8. Tenir des livres et documents précis**

Nous enregistrons l'information avec exactitude de sorte que les employés, les clients, les fournisseurs, les investisseurs et autres parties prenantes puissent prendre des décisions fiables et éclairées sur la base de cette information.

**9. Protéger l'information et les actifs**

Nous faisons un usage approprié de l'information et des actifs matériels de Cordis et nous prenons des précautions raisonnables pour les protéger.

**10. Encourager le bénévolat individuel et la responsabilité sociale de l'entreprise**

Nous encourageons l'implication au sein des communautés où nous vivons et travaillons. Cela peut être à titre individuel, en participant à des activités d'intérêt général en tant que bénévole, ou dans le cadre d'initiatives de responsabilité sociale de l'entreprise.

# 1

## **Agir avec intégrité et dans le respect de la loi**

Nous travaillons ensemble, conformément à des normes et valeurs communes, pour prendre des décisions avisées qui favorisent une culture fondée sur la confiance et une conduite professionnelle responsable. C'est également ce que nous attendons de la part des consultants, des sous-traitants et autres partenaires tiers qui font affaire avec nous ou en notre nom.

## Pourquoi c'est important

Notre réputation d'entreprise leader dans le secteur de la santé dépend de la capacité de chacun d'entre nous à prendre les bonnes décisions au quotidien. En suivant les *Normes de conduite professionnelle* ainsi que les lois, politiques et procédures applicables, nous faisons de Cordis un employeur de choix, un partenaire de confiance pour nos clients et une entreprise en laquelle les investisseurs peuvent avoir confiance.

### Nos attentes à l'égard de nos employés

Nous attendons de nos employés qu'ils agissent avec intégrité et nous comptons sur eux pour agir correctement. Les *Normes de conduite professionnelle* établissent des lignes directrices générales, mais ne peuvent se substituer à la lecture, à la compréhension et au respect des politiques et procédures qui s'appliquent à votre poste. Adressez-vous à votre manager pour toute information spécifique à votre poste.

### Adoptez la bonne conduite

- Connaissez et respectez les *Normes de conduite professionnelle*, les lois et réglementations applicables, ainsi que les politiques et procédures applicables de l'entreprise ou de votre service
- Consultez les politiques et procédures les plus récentes sur notre [site Web interne](#)
- Participez aux formations proposées
- Posez les questions difficiles et encouragez-vous mutuellement, d'une manière professionnelle et respectueuse, à régler les problèmes
- Demandez des précisions ou des instructions à votre manager ou au service de la conformité, en particulier en cas de conflit apparent entre certaines obligations

### Nos attentes à l'égard de nos dirigeants

Nous attendons de nos dirigeants qu'ils comprennent l'importance des résultats de l'entreprise et de l'intégrité de nos actions, et que l'un ne va pas sans l'autre. Pour entretenir une culture fondée sur des attentes de confiance et de conduite professionnelle responsable, nos dirigeants doivent être des interlocuteurs de confiance pour les employés.

### Adoptez la bonne conduite

- Montrez l'exemple et rappelez sans cesse aux employés que les résultats ne doivent pas primer sur l'intégrité
- Soulignez l'importance de suivre les formations et accordez aux employés le temps nécessaire pour y participer
- Tenez compte des efforts et des résultats des employés en matière de conformité au moment des évaluations et des attributions de récompenses
- Assurez-vous que les employés comprennent leurs responsabilités et n'hésitent pas à soulever les préoccupations sans crainte de représailles
- Traitez immédiatement les problèmes de conduite professionnelle et prenez les mesures disciplinaires adaptées, avec l'aide des services juridique, de la conformité et des ressources humaines.
- Identifiez les risques liés à la conformité et prenez des mesures immédiates pour y remédier

## Questions et réponses

**Q :** Je viens de lire un article sur l'entrée en vigueur, dans quelques mois, de nouvelles réglementations locales. Pour nous conformer aux nouvelles exigences dans notre région, nous devons modifier certains de nos processus à l'échelle mondiale. Notre budget est déjà très serré et ces nouvelles exigences auront pour effet d'allonger la durée de nos processus, ce qui aura un impact négatif sur notre productivité. Que dois-je faire ?

**R :** Le respect de toutes les obligations juridiques et éthiques est essentiel à la réalisation de nos objectifs opérationnels. La durabilité de nos performances à long terme passe par l'obtention de résultats opérationnels dans le respect des lois et réglementations locales applicables. Portez la question à l'attention de votre manager.

**Q :** Que dois-je faire si je soupçonne qu'un acte constitue une possible violation de nos *Normes de conduite professionnelle* ou une atteinte potentielle à la réputation de l'entreprise ?

**R :** Il est préférable de toujours poser des questions, demander conseil et soulever des préoccupations en vous adressant en premier lieu à votre manager, au service juridique ou au service de la conformité, ou en effectuant un signalement anonyme en appelant la ligne d'assistance éthique de Cordis.

# 2

## **Poser des questions, demander conseil et soulever des préoccupations**

Nous posons des questions,  
demandons conseil et  
soulevons des  
préoccupations pour  
favoriser la collaboration  
fondée sur des liens  
de confiance.

## Pourquoi c'est important

Notre réputation, nos relations et notre avenir dépendent de notre engagement à faire preuve d'intégrité et de conformité. Lorsque vous ne savez pas quelle est la meilleure décision à prendre, ou si vous soupçonnez que quelqu'un agit de manière inappropriée, la meilleure ligne de conduite possible à adopter est de vous adresser aux interlocuteurs à votre disposition. Mieux vaut poser la question que regretter l'action.

## Service de la conformité

Le service de la conformité, sous l'autorité du conseiller juridique, est responsable des *Normes de conduite professionnelle* et de la ligne d'assistance éthique de Cordis et de collaborer avec les dirigeants de l'entreprise pour identifier, évaluer et gérer les risques de conformité.

- E-mail : Service de la conformité de Cordis (Compliance@cordis.com)

## Ligne d'assistance éthique de Cordis

- Vous pouvez contacter la ligne d'assistance éthique de Cordis par téléphone, en composant les numéros indiqués au dos du présent livret, ou par Internet, à l'adresse [www.cordishotline.com](http://www.cordishotline.com)
- Disponible 24 h sur 24, 7 jours sur 7, ce service est assuré par un prestataire tiers indépendant
- Les appelants ont le choix de conserver l'anonymat
- Numéro de téléphone principal : 844.929.3039

## Absence de représailles

Cordis s'engage à ne pas licencier, rétrograder, suspendre, menacer ou harceler un employé, ni à exercer des représailles à son encontre, de quelque manière que ce soit, au motif que celui-ci a fait part de préoccupations sincères concernant un comportement fautif, avéré ou potentiel, ou d'autres risques pour l'entreprise. Si vous pensez avoir fait l'objet de représailles après un tel signalement, contactez immédiatement le service de la conformité ou la ligne d'assistance éthique de Cordis.

## Remarque concernant les enquêtes

Cordis gère les demandes d'information et les enquêtes de manière confidentielle. L'objet de votre demande ainsi que votre identité (si vous choisissez de communiquer votre nom) ne sont divulgués qu'en cas de nécessité absolue et dans la mesure jugée nécessaire par Cordis pour enquêter et répondre de manière appropriée. Lorsque vous posez une question, demandez conseil ou soulevez une préoccupation, vous recevrez une réponse si vous avez donné à l'entreprise le moyen de le faire. Si vos préoccupations s'avèrent fondées, il sera remédié à la situation au moyen des mesures

correctives adaptées, telles que la clarification d'une politique de l'entreprise, l'offre de formations supplémentaires, la modification d'équipements ou de processus, et/ou l'application de mesures disciplinaires.

## Adoptez la bonne conduite

- Coopérez aux enquêtes et aux audits, dans le cadre de votre emploi chez Cordis et par la suite
- Dites la vérité
- Respectez la confidentialité et ne discutez pas des enquêtes ou des audits en cours avec d'autres employés
- Consultez le service juridique avant de modifier ou de détruire des documents liés à une enquête ou un audit

## Contrôles comptables, d'audit et internes ou information financière

Outre la ligne d'assistance éthique de Cordis, vous pouvez soumettre par écrit vos préoccupations en matière de comptabilité, de contrôles internes, d'information financière ou d'audit, au responsable mondial de la conformité, au conseiller juridique ou au conseil d'administration, aux soins du conseiller juridique à l'adresse suivante : 14201 Northwest 60th Avenue, Miami Lakes, FL 33014, États-Unis.

## Autres questions en matière d'éthique, de qualité et de conformité aux lois et réglementations

Outre la ligne d'assistance éthique de Cordis, vous pouvez soumettre vos préoccupations concernant d'autres questions en matière d'éthique, de qualité et de conformité juridique et réglementaire, au responsable mondial de la conformité, au conseiller juridique ou au conseil d'administration, aux soins du conseiller juridique à l'adresse suivante : 14201 Northwest 60th Avenue, Miami Lakes, FL 33014, États-Unis.

## Questions et réponses

- Q :** Je songe depuis quelque temps à appeler la ligne d'assistance éthique de Cordis, mais j'hésite à le faire. Mon manager m'a confié une tâche qui me paraît dangereuse et pourrait constituer une infraction à la réglementation en matière de sécurité. Il me semble que je devrais en parler à quelqu'un, mais j'ai peur que mon manager ne me rende la vie difficile.
- R :** Même dans les plus grandes entreprises, les gens agissent parfois de façon inappropriée. Vous pensez avoir identifié une situation potentiellement grave. Si quelque chose vous semble inapproprié, vous devez le signaler. Votre manager est souvent l'interlocuteur de choix pour faire part de vos préoccupations, mais si celles-ci sont le fait d'une demande de sa part, il vaut mieux appeler la ligne d'assistance éthique de Cordis. Vous avez le choix de conserver l'anonymat. Lorsque vous appelez la ligne d'assistance éthique de Cordis, la situation que vous signalez est immédiatement examinée et aucune représaille à votre égard ne sera tolérée de la part de votre manager ou de qui que ce soit d'autre. Si vous pensez avoir fait l'objet de représailles après avoir fait part de vos préoccupations, contactez immédiatement le service de la conformité ou appelez la ligne d'assistance éthique de Cordis. Signaler vos préoccupations est toujours la bonne conduite à adopter.

# 3

## **Se traiter mutuellement d'une manière équitale et promouvoir un cadre de travail sûr, productif, diversifié et écoresponsable**

Nous nous traitons mutuellement avec dignité et respect et nous nous tenons mutuellement responsables de garantir un cadre de travail sûr, productif, diversifié et écoresponsable.

## Pourquoi c'est important

Afin de créer et d'entretenir un cadre de travail sûr et productif, il appartient à chacun d'entre nous de respecter le caractère unique de chacun de nos collègues, d'apprécier la diversité de leurs idées, de leurs expériences et de leurs parcours, et de nous traiter mutuellement avec courtoisie, respect et professionnalisme. Il est tout aussi important de respecter les exigences en matière d'environnement, de santé et de sécurité et d'obtenir l'ensemble des permis, autorisations et contrôles requis dans le cadre de nos activités.

### Environnement, santé et sécurité

Nous démontrons notre engagement pour la santé et la sécurité de nos employés, de nos sous-traitants et des membres de notre communauté en respectant les exigences en matière d'environnement, de santé et de sécurité et en obtenant l'ensemble des permis, autorisations et contrôles requis dans le cadre de nos activités.

#### Adoptez la bonne conduite

- Respectez les lois, les réglementations et les politiques en matière d'environnement, de santé et de sécurité
- Signalez les accidents, les blessures ou les pratiques ou conditions dangereuses
- Prenez des mesures adaptées et rapides pour corriger les conditions dangereuses connues

### Traitement équitable et diversité

Nous offrons aux employés et aux candidats un accès équitable à l'emploi. Nous sommes engagés à créer un cadre de travail inclusif et diversifié, représentatif des communautés au sein desquelles nous exerçons notre activité et exempt de toute discrimination. Nous avons également à cœur de favoriser un environnement de travail dans lequel les employés sont respectés et heureux de venir travailler.

#### Adoptez la bonne conduite

- Faites preuve d'ouverture d'esprit, d'honnêteté et de professionnalisme dans vos relations avec votre manager, vos collègues et vos clients
- Acceptez les différences et les qualités uniques de vos collègues de travail et des personnes avec lesquelles Cordis entretient des relations professionnelles
- Traitez les autres et leurs différences avec respect
- Ne discriminez pas en fonction de la situation ou d'une caractéristique d'un groupe protégées par la loi ou la politique de Cordis (âge, handicap, genre, etc.)

### Harcèlement et intimidation

Nous ne tolérons aucun acte de harcèlement, d'intimidation ou de brimade à l'endroit d'employés par des collègues de travail, des managers ou toute autre personne avec laquelle ils entrent en contact dans l'exercice de leurs fonctions.

### Adoptez la bonne conduite

- Favorisez un environnement de travail sûr et exempt de tout acte de harcèlement ou d'intimidation
- Abstenez-vous de tout comportement irrespectueux, hostile, intimidant, menaçant, ou harcelant
- Signalez les incidents

### Abus de substances

La santé et la sécurité de nos employés exigent qu'aucun d'eux ne se présente au travail sous l'emprise d'une substance de nature à les empêcher d'exercer leur activité professionnelle de manière sûre et efficace. L'abus de substances, d'alcool et de médicaments présente un risque inacceptable pour la sûreté, la sécurité et l'efficacité de nos activités et ne sera pas toléré.

#### Adoptez la bonne conduite

- Ne consommez jamais de drogues illicites ou illégales
- Ne vous présentez jamais au travail sous l'emprise d'une substance de nature à vous empêcher d'exercer vos activités professionnelles de manière sûre et efficace (alcool, médicaments pouvant provoquer une somnolence lors de l'utilisation de machines, etc.)

### Prévention de la violence sur le lieu de travail

Nous ne tolérons aucun acte de violence au travail et nous enquêterons et prendrons les mesures appropriées contre les comportements inacceptables tels que les agressions physiques, les bagarres, les menaces, les actes d'intimidation, ou la destruction intentionnelle ou par négligence de biens de l'entreprise, ou de ceux d'un employé ou d'une entreprise avec laquelle nous entretenons des relations professionnelles. Nous nous réservons le droit d'inspecter les espaces de travail et les effets personnels des employés et des visiteurs.

#### Adoptez la bonne conduite

- Favorisez un environnement de travail sûr et exempt de menaces ou d'actes de violence physique
- N'apportez ou n'utilisez pas d'armes dans le cadre des activités ou dans des locaux de l'entreprise, en violation des politiques internes ou des lois nationales ou locales
- Coopérez lors des inspections

## Questions et réponses

- Q :** Un collègue a refusé à plusieurs reprises de me communiquer des informations essentielles pour mon travail, m'a fait des remarques désobligeantes et a dit à d'autres employés que je n'avais pas les compétences requises pour accomplir mon travail. Comment dois-je gérer la situation ?
- R :** Le harcèlement et l'intimidation peuvent prendre plusieurs formes. Dans cette situation, il semble que l'employé se livre à des brimades constantes en faisant des remarques dévalorisantes dans le but de saper votre confiance en vous et votre estime de soi. Si vous vous sentez suffisamment à l'aise pour le faire, dites-lui d'arrêter. Sinon, ou si le harcèlement et les brimades se poursuivent, adressez-vous à votre manager. Si ce dernier n'est pas en mesure de régler la situation de façon satisfaisante, vous pouvez également contacter votre représentant des ressources humaines ou appeler la ligne d'assistance éthique de Cordis. Les brimades nuisent au respect et au climat de confiance essentiels à la manière dont nous exerçons nos activités et sont inadmissibles.
- Q :** Mon manager me demande sans arrêt de sortir avec lui et passe constamment le bras autour de mes épaules quand il me parle, alors que je lui ai dit que je n'étais pas intéressée et que je lui ai demandé d'arrêter. Mon évaluation de performances a lieu le mois prochain et il m'a dit que j'avais plus de chances d'être promue si je sortais avec lui. Comment dois-je gérer la situation ?
- R :** Le harcèlement sexuel n'est pas toléré dans l'entreprise. Cela inclut les avances inopportunes à caractère sexuel, les demandes de faveurs sexuelles et tout autre comportement inopportun, verbal ou physique, à caractère sexuel. Contactez immédiatement votre représentant des ressources humaines ou appelez la ligne d'assistance éthique de Cordis.
- Q :** Je viens d'arriver à Cordis et j'ai du mal à comprendre certaines règles de sécurité. Je trouve gênant de poser des questions. Que dois-je faire ?
- R :** Nous encourageons les employés à poser des questions, surtout lorsque la sécurité est en jeu. Adressez-vous à votre manager. Il lui incombe de veiller à ce que vous receviez la formation nécessaire pour accomplir votre travail. Si vous n'êtes pas à l'aise à l'idée de parler à votre manager, adressez-vous au service Environnement, santé et sécurité ou appelez la ligne d'assistance éthique de Cordis.

# 4

## Éviter les conflits d'intérêts

Nous évitons les activités ou les intérêts personnels qui créent ou semblent créer une situation de conflit d'intérêts avec nos responsabilités en qualité d'employés de Cordis.

## Pourquoi c'est important

Nous prenons des décisions fondées sur le bon sens professionnel et non motivées par des intérêts personnels, la pression de certaines relations ou l'appât du gain. Le meilleur moyen d'éviter un possible conflit d'intérêts consiste à poser des questions et à traiter toute situation susceptible d'être mal interprétée.

## Conflits d'intérêts

Il y a conflit d'intérêts lorsque vos activités ou vos intérêts personnels, financiers, politiques ou sociaux externes sont susceptibles de rendre difficile l'exercice de vos fonctions dans l'intérêt supérieur de Cordis. Vous devez éviter les situations en conflit avec les intérêts supérieurs de Cordis, ou qui pourraient donner l'apparence d'un conflit. Si les conflits d'intérêts peuvent survenir de multiples manières, les situations suivantes peuvent souvent donner lieu à des conflits d'intérêts et doivent être analysées avec soin :

- Exercer une activité professionnelle avec des membres de sa famille ou des amis
- Faire des contributions caritatives, au nom de l'entreprise, à des organismes de bienfaisance affiliés à un client ou fournisseur actuel ou potentiel, ou recommandés par ce dernier
- Recruter des consultants, agents ou autres tiers avec lesquels vous entretenez des relations personnelles
- Investir dans des biens immobiliers, des brevets ou des entreprises dans lesquels Cordis détient des intérêts
- Exercer un emploi externe chez un client, un prestataire ou un fournisseur

- Accepter des divertissements de la part de personnes ou d'entités avec lesquelles nous faisons affaire

## Adoptez la bonne conduite

- Prenez des décisions dans l'intérêt supérieur de Cordis
- Réglez les situations de conflits d'intérêts de manière ouverte et transparente
- Évitez de faire concurrence à Cordis de quelque manière que ce soit
- N'exploitez pas à titre personnel les opportunités identifiées à l'aide de biens ou d'informations de l'entreprise, ou grâce à votre position dans celle-ci, pour votre intérêt personnel
- Adressez-vous à votre manager ou au service de la conformité si vous avez des questions à propos d'une situation qui pourrait être perçue comme un conflit d'intérêts potentiel

## Questions et réponses

**Q :** Je suis salariée à temps plein chez Cordis. On m'a proposé une mission de consultante auprès d'une autre entreprise du secteur de la santé, en me servant des compétences que j'utilise dans le cadre de mon travail chez Cordis. Y a-t-il conflit d'intérêts ?

**R :** Vous pouvez exercer un autre emploi sans conflit d'intérêts tant que celui-ci n'interfère pas avec vos responsabilités chez Cordis (p. ex. cela ne vous empêche pas de consacrer le temps et l'attention nécessaires à votre emploi chez Cordis, ne crée pas une situation de concurrence avec Cordis, n'implique pas l'utilisation d'actifs ou d'informations confidentielles de Cordis, etc.). Comme vous êtes salariée à temps plein et que vous feriez appel aux mêmes compétences que celles que vous utilisez dans le cadre de vos fonctions auprès de Cordis, il existe un risque de conflit d'intérêts. Contactez le service de la conformité pour évoquer ce conflit potentiel à l'adresse [compliance@cordis.com](mailto:compliance@cordis.com) après avoir consulté votre manager.

# 5

## **Livrer concurrence avec intégrité sur le marché**

Nous livrons une concurrence assidue, ouverte et honnête et nous nous tenons fermement nos engagements envers nos clients.

## Pourquoi c'est important

Le fait de livrer une concurrence responsable sur le marché nous permet de renforcer nos relations à long terme et d'améliorer notre réputation. Il est essentiel que nos clients et nos fournisseurs sachent qu'ils peuvent faire confiance à Cordis.

### Veille à la concurrence

L'acquisition et l'utilisation en bonne et due forme d'informations concernant d'autres entreprises, y compris nos clients, nos fournisseurs et nos concurrents, font partie de nos activités courantes sur le marché.

#### Adoptez la bonne conduite

- Respectez l'obligation d'une personne de protéger les informations confidentielles de ses employeurs actuels et précédents
- Questionnez comment une information sur un concurrent a été obtenue ainsi que son caractère confidentiel, en particulier si les circonstances sont suspectes (p. ex. vous soupçonnez que cette information a été fournie en violation d'un engagement juridique ou contractuel)
- N'obtenez pas d'informations sur les concurrents par des moyens irréguliers ou illégaux

### Relations avec les consultants, les sous-traitants et autres partenaires commerciaux

Nous entretenons des relations professionnelles uniquement avec des consultants, des sous-traitants et autres partenaires commerciaux réputés et qui possèdent les compétences requises pour assurer la prestation des services attendus (p. ex. ils ne figurent pas sur une liste de parties radiées ou exclues établie par une administration). Nous ne faisons rien indirectement ou par l'entremise de tiers que nous ne serions pas autorisés à faire si nous le faisons directement. Dans l'exercice de leurs activités professionnelles pour le compte de **Cordis**, les consultants, les sous-traitants et autres partenaires commerciaux sont tenus de respecter le même niveau de responsabilité et de conformité à la loi que les employés de **Cordis**.

#### Adoptez la bonne conduite

- Suivez les procédures établies avant de conclure un contrat avec un consultant, un sous-traitant ou tout autre partenaire commercial tiers
- Remettez aux consultants, aux sous-traitants et autres partenaires commerciaux tiers un exemplaire du Code de conduite des fournisseurs et expliquez-leur nos attentes
- Vérifiez au préalable les antécédents et les qualifications des consultants, des sous-traitants ou autres partenaires commerciaux tiers

### Relations avec les concurrents (concurrence loyale et antitrust)

En règle générale, les lois antitrust et sur la concurrence restreignent ou interdisent les discussions ou ententes entre concurrents ayant pour effet de limiter la concurrence ou de fixer les prix. Cela concerne notamment les discussions portant sur des prix, offres, appels d'offres, conditions générales de vente et marchés territoriaux passés, existants ou futurs. En outre, tout accord ou entente entre une entreprise et un fournisseur ou distributeur concernant les prix que celle-ci peut facturer ou limitant son territoire géographique peut susciter des préoccupations du point de vue des lois antitrust.

#### Adoptez la bonne conduite

- Faites preuve de prudence lors de vos discussions avec des concurrents
- Faites preuve de vigilance lors d'événements d'associations professionnelles ou de réunions avec d'autres acteurs du secteur où des discussions inappropriées pourraient se produire
- Abstenez-vous de discuter de tout accord destiné à limiter la concurrence ou à fixer les prix, ou de conclure ce type d'accord
- Sollicitez le conseil du service juridique si vous avez des questions ou des doutes sur une situation impliquant un concurrent

### Relations avec les clients et les professionnels de la santé

Nos relations avec les clients et les professionnels de santé doivent porter sur le développement de relations commerciales mutuellement profitables afin que nos clients puissent se concentrer sur leurs patients. Nos employés ne peuvent offrir ou fournir quoi que ce soit de valeur (don, subvention, bourse d'études, soutien, contrat de consultant, cadeau, etc.) à un client en contrepartie de l'achat, de la recommandation ou de l'organisation de l'achat de produits, ou d'un engagement à continuer d'acheter des produits ou services. Les ristournes dûment structurées consenties à un prestataire de soins pour l'achat de produits ou de services sont généralement admises.

#### Adoptez la bonne conduite

- Prenez connaissance des politiques et procédures encadrant les relations avec les clients et les professionnels de santé
- Abstenez-vous d'offrir indûment quoi que ce soit de valeur pour remporter un marché ou influencer une décision commerciale

- Consultez le service juridique avant de conclure un contrat par lequel des ristournes sont accordées à un client
- Sollicitez le conseil du service de la conformité si vous avez des questions sur des relations avec un client ou un professionnel de santé

## Pratiques de marketing

Cordis croit en des pratiques concurrentielles scrupuleuses, ouvertes et honnêtes. Sauf si une comparaison entre un produit de Cordis et un produit concurrent est justifiée par des recherches suffisantes, vous ne pouvez pas recourir à la publicité comparative, sous quelque forme que ce soit (publicité écrite, démonstration, commentaires ou sous-entendus).

## Adoptez la bonne conduite

- Ne faites que des promesses que vous pouvez tenir et tenez vos promesses
- Répondez aux commentaires ou aux plaintes des clients avec courtoisie, efficacité et rapidité
- Décrivez les produits, les services et les prix de Cordis de manière honnête et précise
- Respectez les normes de Cordis en matière de marketing et veillez à ce que les activités dans ce domaine soient dûment approuvées avant leur lancement

## Questions et réponses

**Q :** L'une de mes clientes qui est médecin m'a promis d'accroître le volume de son activité avec Cordis si je la recrute comme consultante. C'est une bonne cliente qui pourrait nous aider à lancer un nouveau produit. Que dois-je faire ?

**R :** Vous ne pouvez pas fournir quoi que ce soit de valeur pour inciter un client à acheter nos produits ou services. La demande de cette cliente est inappropriée et peut constituer une violation de la loi, car ce médecin lie sa décision d'acheter nos produits et services à sa volonté d'établir un contrat de consultante avec Cordis. Nous ne pouvons engager un consultant que lorsque ses services sont justifiés par un besoin commercial légitime. Un contrat de conseil avec un client ne doit pas avoir pour objet de l'inciter à acheter nos produits ou services.

**Q :** Que dois-je faire si, lors d'une réunion d'une association professionnelle avec des concurrents, l'un d'eux suggère que tous les membres du groupe augmentent leur prix dans le cadre d'une offre ou soumission publique à venir ?

**R :** Vous devez immédiatement vous y opposer et mettre fin à la discussion. Cela signifie que vous devrez peut-être quitter la salle si la discussion inappropriée se poursuit en dépit de vos objections. Même si vous exprimez une objection, le fait de ne pas quitter la réunion pourrait constituer un argument en faveur de l'hypothèse selon laquelle il existait une entente si la discussion s'est poursuivie. Si des procès-verbaux de la réunion sont dressés, vous devez demander que vos objections (et le cas échéant, votre départ) y soient consignées et qu'un exemplaire des procès-verbaux vous soit remis. Toute discussion inappropriée doit être immédiatement signalée au service juridique ou de la conformité, indépendamment des mesures que vous avez prises pour vous y opposer et documenter ces objections.

- Ne dénigrez pas nos concurrents et leurs pratiques commerciales et ne faites pas de fausses déclarations à leur sujet

## Pratiques d'achat

Cordis fonde ses décisions d'achat sur la recherche de la valeur optimale pour l'entreprise, en adéquation avec nos normes et nos objectifs. Nous traitons équitablement nos fournisseurs et nous n'exerçons aucune discrimination à leur égard. Il convient toutefois d'établir une distinction entre les fournisseurs selon des considérations commerciales pertinentes. Cordis attend de ses fournisseurs qu'ils respectent les lois applicables et exercent leur activité avec intégrité.

## Adoptez la bonne conduite

- Prenez connaissance des politiques et procédures encadrant les relations avec les fournisseurs
- Ne versez pas de commission disproportionnée par rapport aux services fournis
- Ne demandez ou n'acceptez aucun paiement ou avantage personnel de quelque nature que ce soit, ni tout autre avantage indu

# 6

## **Protéger l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement mondiale**

Nous soutenons les initiatives et les politiques contribuant à sécuriser la chaîne d'approvisionnement mondiale.

## Pourquoi c'est important

Nous fournissons des produits et des services qui sont susceptibles de sauver des vies ou, s'ils sont mal utilisés, d'y porter atteinte. Il est essentiel, à chaque étape du processus, que nos employés gèrent ces produits conformément aux réglementations et normes locales applicables, afin que les hôpitaux, les pharmaciens, les médecins et les patients puissent compter sur nous pour leur fournir des produits de santé de qualité.

### Qualité

Nous avons des systèmes de qualité en place pour garantir la fabrication, la gestion, le stockage et la distribution de nos produits conformément aux exigences juridiques et réglementaires applicables. Il incombe à chaque employé de se conformer à nos processus qualité dans le cadre de leur travail avec les produits que nous vendons.

### Adoptez la bonne conduite

- Ne compromettez pas la qualité au profit des délais
- Connaissez et respectez les politiques qui régissent la fabrication, le stockage, la gestion et la distribution des produits que nous vendons
- Apportez une réponse immédiate aux problèmes de qualité que vous observez ou qui sont signalés par des clients ou des fournisseurs en vous adressant à votre manager ou au service de la qualité et des affaires réglementaires

### Conformité aux lois anti-détournement

Cordis s'engage à préserver l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement en élaborant et en maintenant des processus visant à prévenir les détournements. Nous établissons des politiques et procédures selon la règle de la « notoriété du client » pour vérifier que les produits que nous expédions sont vendus conformément aux exigences juridiques et contractuelles et sont reçus par nos clients en vue d'une utilisation légitime.

### Adoptez la bonne conduite

- Connaissez nos clients afin de déterminer si leurs pratiques et leurs achats sont conformes à nos normes
- Achetez auprès de fournisseurs répondant à nos normes de qualité, de livraison, de service et de prix et qui se conduisent en entreprises citoyennes responsables
- Prêtez attention aux signaux d'alerte indicateurs de problèmes d'intégrité de la chaîne d'approvisionnement avec un fournisseur ou un client donné
- Faites part sans délai de vos préoccupations concernant l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement, notamment vos soupçons de détournement, à votre manager ou au service de la qualité et des affaires réglementaires

### Règlements relatifs au commerce

Cordis doit respecter les lois américaines et locales applicables en matière de contrôle des importations et des exportations, ainsi que les règles locales et autres normes relatives à l'approvisionnement, dès lors que nos produits franchissent les frontières nationales. Il incombe à chaque employé de Cordis de s'assurer que ses actions

sont conformes aux contrôles mis en place pour protéger nos clients, nos partenaires commerciaux, nos employés et en fin de compte, Cordis. Les règlements relatifs au commerce et autres normes locales s'appliquent à de nombreux aspects de nos activités, c'est-à-dire la fabrication, le sourcing, les échantillons, la recherche et le développement, la planification de l'approvisionnement, le service à la clientèle, les ventes internationales, l'entreposage, les finances, la qualité et la réglementation.

Les lois relatives au contrôle des exportations et les ententes contractuelles passées avec nos fournisseurs établissent des restrictions sur les modalités de circulation transfrontalière de nos produits et peuvent nous interdire d'entretenir des relations commerciales avec certains pays, certaines entreprises ou certaines personnes. En tant qu'entreprise ayant son siège social aux États-Unis, l'ensemble de nos salariés, de nos agents et de nos filiales (même situés dans un autre pays) doivent respecter les lois commerciales locales et américaines.

### Adoptez la bonne conduite

- Prenez connaissance de la politique, des procédures et des exigences de l'entreprise qui peuvent s'appliquer à votre transaction
- Connaissez vos clients et vos partenaires commerciaux ainsi que l'itinéraire de livraison afin de prévenir tout détournement non autorisé de marchandises
- Tenez des registres et assurez des contrôles appropriés en matière d'importation, d'exportation et de douanes
- Faites vérifier la conformité de toutes les transactions internationales par le service de commerce international avant de les effectuer

### Blanchiment d'argent et financement du terrorisme

Les employés, en particulier ceux qui manipulent des espèces, doivent se prémunir activement contre l'utilisation de nos produits et services à des fins de blanchiment de fonds, de financement du terrorisme ou d'autres activités criminelles. Le blanchiment de fonds est le processus par lequel des individus ou des organisations tentent de dissimuler la véritable origine des fonds pour donner l'apparence qu'ils proviennent d'une source légitime. Le financement du terrorisme consiste à tenter de dissimuler la destination et l'usage de fonds dont l'origine peut être légitime ou criminelle.

## Adoptez la bonne conduite

- Faites attention aux irrégularités dans les paiements, notamment :
  - Les paiements effectués par une personne qui n'est pas partie au contrat ou dans une devise autre que celle indiquée dans les documents
  - Les demandes de paiement en espèces ou équivalent (comme les chèques de voyage ou les mandats) ou pour un montant supérieur à la somme due
- Signalez toute transaction suspecte à votre manager ou au service juridique

## Questions et réponses

**Q :** Alors que je travaillais pendant le week-end pour traiter de grosses expéditions de fin de mois, j'ai remarqué que certains produits sensibles à la température restaient dans une zone à température non contrôlée jusqu'à l'heure d'enlèvement le lundi matin. Dois-je en parler au superviseur d'équipe ?

**R :** Oui. Les produits doivent être conservés dans des environnements à température contrôlée afin de garantir leur conformité à nos normes de qualité et de sécurité. Vous devez immédiatement attirer l'attention du superviseur d'équipe ou de votre manager sur cette question, ainsi que sur toute autre question ou préoccupation.

**Q :** J'ai reçu un appel téléphonique concernant une expédition de produits bloquée à la frontière du pays. On m'a demandé de payer une commission pour libérer le produit. Cela me paraît suspect. Que dois-je faire ?

**R :** Ne payez pas la commission et contactez immédiatement votre manager.

# 7

## **Interagir de manière appropriée avec les entités publiques, leurs représentants et leurs employés**

Nous nous conformons aux lois et réglementations qui régissent le processus politique et les relations avec des entités publiques, leurs représentants et leurs employés.

## Pourquoi c'est important

Beaucoup d'entre nous chez Cordis sommes amenés à collaborer régulièrement avec des entités publiques, leurs représentants et leurs employés (y compris des hôpitaux locaux, d'État et fédéraux), et devons respecter les réglementations, nombreuses et complexes, qui régissent le secteur de la santé. Il est important d'obtenir la clientèle d'entités publiques par des moyens légitimes et transparents. Il est important que nous partageons notre expérience et notre point de vue, de manière appropriée, sur les politiques publiques et les réglementations qui peuvent avoir une incidence sur la manière dont nous exerçons notre activité, et que nous aidions nos clients à assurer la prestation de soins efficaces à leurs patients.

### Audits et enquêtes

Il est primordial, dans le cadre de nos activités commerciales, que nous travaillions efficacement avec les autorités qui établissent les réglementations et effectuent les audits et inspections. Contactez le service juridique si vous recevez une demande d'information de la part d'un organisme public, ou si des représentants de services d'application de la loi ou d'un organisme public effectuent une visite imprévue et non routinière.

### Adoptez la bonne conduite

- Faites preuve de professionnalisme, de courtoisie et de respect envers les autorités de réglementation
- Fournissez des informations exactes et précises
- N'ignorez pas les demandes d'informations, les assignations à comparaître et autres demandes provenant des autorités publiques. Contactez le service juridique
- Coopérez avec le service juridique pour communiquer des informations aux autorités de réglementation ou aux services d'application de la loi

### Relations avec les clients appartenant à la sphère publique

Nos relations avec les clients et les organisations appartenant à la sphère publique sont régies par des lois et des réglementations strictes. De nombreux clients appartenant à la sphère publique ont mis en place des règles en matière de conflits d'intérêts ou des politiques similaires limitant ou interdisant d'accepter quoi que ce soit de valeur (y compris des repas ou cadeaux) de la part de fournisseurs.

### Adoptez la bonne conduite

- Signalez à votre manager toute préoccupation concernant l'attribution, l'exécution ou la clôture d'un marché public ou appelez la ligne d'assistance éthique de Cordis
- Contactez le service de la conformité avant de remettre quoi que ce soit de valeur à un employé d'une administration publique ou en cas de question concernant des transactions avec un organisme public, des institutions financées par les deniers publics ou une personne travaillant pour une entité ou un organisme public

### Prévention de la corruption

De nombreux pays dans lesquels nous exerçons notre activité interdisent de donner à quiconque quoi que ce soit de valeur dans le but d'obtenir un avantage indu. Par exemple, toute tentative de corruption de fonctionnaires étrangers constitue un délit en vertu de la loi américaine sur la corruption dans les transactions à l'étranger (U.S. Foreign Corrupt Practices Act). Dans de nombreux pays, les employés d'hôpitaux, de cliniques et de pharmacies sont des agents de la fonction publique. De plus, nous pouvons être tenus pour responsables des actes de nos consultants, agents et distributeurs contrevenant à la loi.

### Adoptez la bonne conduite

- Sachez avec qui vous faites affaire. Suivez nos procédures d'audit préalable et utilisez les ressources disponibles pour vérifier les informations que vous recevez
- Vous ne devez offrir ou donner quoi que ce soit de valeur (cadeaux, espèces, etc.) pour obtenir, ou tenter d'obtenir, un avantage indu de la part d'agents de la fonction publique ou d'autres personnes jouissant d'un pouvoir de décision ou d'influence sur un aspect quelconque de notre activité
- Consignez avec précision toutes les transactions financières dans nos livres, documents et comptes
- Suivez les procédures de Cordis en matière de contrats, d'audit préalable et de formation avant de recruter un consultant, un agent, un distributeur ou toute autre partie afin d'assurer la prestation de services pour Cordis en dehors des États-Unis

### Relations avec des élus, contributions politiques et lobbying

Nous nous engageons à respecter les lois et réglementations fédérales, d'État et locales applicables, y compris la loi américaine relative à l'honnêteté des responsables publics et à la transparence de la gouvernance publique (U.S. Honest Leadership and Open Government Act), par laquelle les relations avec les membres du Congrès des États-Unis sont soumises à des restrictions particulièrement strictes. De plus, de nombreux pays, dont les États-Unis, imposent des règles très strictes en matière de financement politique et de lobbying par les entreprises.

## Adoptez la bonne conduite

- Obtenez l'accord préalable du service juridique et de la conformité avant de :
  - Faire du lobbying auprès d'un agent de la fonction publique, ou de rencontrer celui-ci, individuellement ou en groupe (p. ex. association professionnelle, visite de client, etc.)
  - Faire appel aux services d'un lobbyiste, au niveau fédéral ou d'un État
  - Inviter un législateur fédéral ou d'un État dans les locaux de Cordis
- Faites approuver préalablement toute offre de repas, de cadeau, de divertissement, de voyage ou d'autre objet de valeur à un représentant d'une entité publique, ou à un membre de son personnel
- Informez votre manager si vous briguez une fonction politique ou publique ou souhaitez accepter un poste pourvu par nomination, et expliquez l'incidence que pourrait avoir la charge de la fonction sur vos performances au travail
- N'utilisez pas les ressources de Cordis pour soutenir votre choix de partis politiques, de causes, de comités d'action politique ou de candidats
- Indiquez toujours clairement que vos opinions, actions et contributions politiques vous appartiennent et qu'elles ne reflètent pas nécessairement celles de Cordis
- Signalez au service juridique et de la conformité toute contribution sollicitée par un représentant d'une entité publique, ou par un membre de son personnel

## Questions et réponses

**Q :** Un nouvel interventionniste est entré en fonction dans mon hôpital public local. Il a demandé une formation sur les produits pendant l'heure du déjeuner, au moment de la pause dans les procédures. Puis-je offrir un repas modeste pendant la formation ?

**R :** Les employés de la fonction publique, y compris les infirmiers et les médecins employés par un hôpital public, sont soumis à des règles plus strictes que la plupart de nos autres clients. Vous ne devez pas offrir de repas, de cadeau, de divertissement, de voyage ni d'autres objets de valeur à un client (employé d'un hôpital public, etc.), à moins que la politique de Cordis, celle de l'organisation du client et les lois applicables ne l'autorisent. En général, vous devez obtenir l'approbation préalable du service de la conformité pour tout don.

# 8

## Tenir des livres et documents précis

Nous consignons les informations avec exactitude afin que nos employés, nos clients, nos fournisseurs et autres parties prenantes puissent se fier à ces informations et décider en connaissance de cause.

## Pourquoi c'est important

Nos employés prennent quotidiennement des décisions fondées sur les informations consignées par d'autres employés. Nos clients, fournisseurs, investisseurs et autres parties prenantes se fient également aux informations que nous leur fournissons. De plus, certains documents et certaines communications de l'entreprise peuvent être rendus publics dans les médias ou dans le cadre de litiges ou d'enquêtes administratives. Il est donc important que les informations soient consignées avec exactitude et non de manière trompeuse.

### Livres et documents

Les employés en charge de la création ou de la tenue de rapports, de documents et d'autres informations doivent prendre soin d'en vérifier l'exactitude et de ne pas créer de rapport erroné ou trompeur. Une attention particulière doit être portée dans les cas suivants :

- Dépôt de documents auprès d'administrations ou d'organismes de réglementation
- Notes de frais
- États financiers et écritures et redressements comptables connexes
- Dossiers de production et de qualité
- Relevés horaires

### Adoptez la bonne conduite

- Si les exigences techniques en matière d'information financière et autres obligations juridiques nous donnent des directives de référence, nous devons toujours veiller à consigner de manière exhaustive, équitable et exacte les faits et la teneur d'une transaction avec un niveau de détail raisonnable pour répondre aux besoins de l'entreprise et à nos obligations en matière d'information financière
- Ne concluez aucune transaction ou convention ayant pour effet d'accélérer ou de reporter artificiellement, ou de manipuler de toute autre manière la comptabilisation exacte et ponctuelle des revenus ou des dépenses de l'entreprise
- N'effectuez aucun paiement et n'ouvrez pas de compte au nom de Cordis en sachant qu'une partie du paiement ou du compte sera utilisée à des fins autres que celles décrites dans les documents justificatifs
- Ne participez à aucune transaction si vous avez des raisons de croire que l'autre partie a l'intention de se livrer à des pratiques comptables irrégulières
- Corrigez tout document inexact et mensonger qui vous parvient. Contactez le service juridique pour toute question concernant les modalités de ces corrections

### Communication

Avant d'envoyer, de mettre en ligne ou de transmettre par courrier électronique un document, ou d'en discuter ou d'autoriser à la publication de son contenu, assurez-vous que le message est exact, factuel et mis en contexte. Cordis prépare toutes les communications et divulgations publiques contenues dans les rapports ou documents que nous déposons auprès des organismes de réglementation de manière exhaustive, équitable, exacte, ponctuelle et compréhensible, et conformément aux normes juridiques applicables en la matière.

### Adoptez la bonne conduite

- Dans toutes vos communications, **évit**ez les remarques ou descriptions erronées, trompeuses ou désobligeantes à l'endroit de personnes, de Cordis ou d'autres entreprises, ainsi que les exagérations, les suppositions ou les conclusions de nature juridique
- Rappelez-vous qu'un message électronique, un message vocal ou toute autre forme de communication électronique peut constituer un document de l'entreprise

### Pouvoir d'agir au nom de Cordis

Nos clients, nos fournisseurs et les membres du public doivent pouvoir avoir la certitude que la personne avec laquelle ils traitent est autorisée à agir au nom de l'entreprise.

### Adoptez la bonne conduite

- Connaissez et respectez les limites de l'autorité dont vous disposez pour agir au nom de Cordis
- Signez uniquement les documents, y compris les contrats, que vous avez l'autorisation de signer et que vous considérez comme exacts et précis
- Transmettez toutes les demandes émanant d'investisseurs ou d'analystes, et toutes les demandes émanant des médias au service des ressources humaines.

## Questions et réponses

- Q :** Notre service est sous pression car nous sommes censés réaliser les prévisions de revenus qui ont été fixées pour ce trimestre. Je pense que mon manager a déclaré des chiffres inexacts le trimestre dernier pour satisfaire ces prévisions, en pensant que nous pourrions combler l'écart ce trimestre. Que dois-je faire ?
- R :** Déclarer des revenus inexacts est inacceptable en toutes circonstances. L'entreprise exige que tous les livres et documents soient exacts. Si vous avez des doutes sur la véracité de certaines écritures, vous devez le signaler immédiatement au service de la conformité ou au conseil d'administration ou appeler la ligne d'assistance éthique de Cordis.
- Q :** J'ai l'autorisation d'approuver jusqu'à 25 000 dollars de financements. J'ai besoin que la facture d'un important fournisseur de longue date, d'un montant de 75 000 dollars, soit réglée immédiatement. Ces factures sont habituellement approuvées par ma manager, mais elle est absente en ce moment. Ai-je l'autorisation de diviser la facture en trois factures distinctes ?
- R :** Non, les employés ne sont pas autorisés à diviser les factures ou les dépenses pour ne pas dépasser les limites d'approbation. Vous devez attendre le retour de votre manager ou vous adresser à une personne ayant le pouvoir d'approbation requis et connaissant suffisamment la transaction pour approuver les factures.

# 9

## **Protéger l'information et les actifs**

Nous faisons un usage approprié de l'information et des actifs matériels de Cordis et nous prenons des précautions raisonnables pour les protéger.

## Pourquoi c'est important

Toute information créée, obtenue ou compilée par Cordis ou en son nom appartient à l'entreprise. Ces informations, ainsi que les actifs physiques de Cordis, sont essentiels au fonctionnement et au succès continu de l'entreprise et doivent être protégés. Nous attendons de nos employés qu'ils respectent et protègent les actifs de l'entreprise qu'ils utilisent, y compris les informations, les ordinateurs et les appareils électroniques personnels, les meubles et immeubles, ainsi que les véhicules de Cordis.

## Informations confidentielles

Vous ne devez pas divulguer d'informations confidentielles de Cordis (p. ex. listes de clients, annuaires, fichiers, matériaux de référence et comptes rendus, logiciels informatiques, systèmes de traitement de données, programmes informatiques, bases de données, etc.) à des personnes extérieures à l'entreprise, sauf si : (1) un accord de divulgation confidentiel en bonne et due forme a été conclu, ou (2) la divulgation a été dûment autorisée par la direction et le service juridique de Cordis. Afin de protéger la confidentialité de l'information, il est interdit d'utiliser des appareils d'enregistrement sonore et visuel dans les locaux de l'entreprise, y compris des caméras de téléphones portables, sans l'autorisation préalable de la direction.

## Adoptez la bonne conduite

- Protégez les informations confidentielles de Cordis et utilisez-les uniquement à des fins professionnelles légitimes au cours de votre emploi chez Cordis ainsi que par la suite
- Protégez les informations confidentielles confiées à Cordis par d'autres entreprises ou personnes au cours de votre emploi chez Cordis ainsi que par la suite
- Libellez correctement les informations pour indiquer comment elles doivent être gérées, diffusées et détruites
- Ne divulguez aucune information confidentielle ni propriété intellectuelle, y compris sous quelque forme que ce soit sur les réseaux sociaux ou dans des forums de discussion publics
- Signalez toute situation supposée ou avérée de perte d'informations confidentielles ou de divulgation de telles informations à des personnes non autorisées à en avoir connaissance
- Suivez les procédures établies par Cordis pour la réutilisation, la réaffectation et la restitution du matériel professionnel au cours de votre emploi chez Cordis ainsi que par la suite
- N'utilisez pas les actifs de l'entreprise d'une manière susceptible de causer une perte ou un préjudice, notamment d'une manière qui pourrait entraîner l'introduction d'un virus ou une brèche de la sécurité de nos technologies de l'information
- Demandez conseil à votre manager si une demande d'information vous semble inappropriée

## Usage personnel

Vous avez l'autorisation d'utiliser occasionnellement les systèmes informatiques et téléphoniques de l'entreprise à des fins personnelles, dans la mesure où cela ne contrevient pas aux

politiques et aux *Normes de conduite professionnelle* de l'entreprise, n'interfère pas avec l'exercice de vos fonctions chez Cordis et n'est pas contraire aux intérêts de Cordis. Gardez à l'esprit qu'une telle utilisation doit être limitée à une durée minimale. Vous ne pouvez en aucun cas utiliser des actifs de l'entreprise d'une manière contraire à la politique de Cordis ou en lien avec du matériel offensant, sexuellement explicite ou autrement illicite. Il vous est notamment interdit d'utiliser l'ordinateur qui vous est fourni par l'entreprise pour consulter ou diffuser ce type de matériel pendant ou après les heures normales de travail.

## Adoptez la bonne conduite

- Limitez au minimum l'utilisation d'actifs de l'entreprise à des fins personnelles
- Sachez que les messages personnels transmis sur les systèmes informatiques et téléphoniques de Cordis peuvent être surveillés et qu'aucune protection de la vie privée n'est à attendre à cet égard
- Ne donnez pas l'impression que vous vous exprimez au nom de Cordis et n'effectuez aucune fausse déclaration ou remarque désobligeante sur l'entreprise dans le cadre de vos communications personnelles, y compris sur les réseaux sociaux, que ce soit ou non au moyen d'actifs de Cordis
- N'utilisez pas les informations ou les actifs de Cordis dans le cadre d'une activité ou d'un emploi autres que ceux que vous exercez chez Cordis

## Données à caractère personnel

Cordis s'engage à respecter les lois qui régissent la collecte, l'utilisation et la gestion des données à caractère personnel dans les pays où nous exerçons notre activité. Dans de nombreux pays, certaines lois spécifiques encadrent les modalités selon lesquelles les données à caractère personnel ou les données relatives à la santé de patients identifiables doivent être traitées par les employés.

## Adoptez la bonne conduite

- Protégez les données à caractère personnel des anciens ou actuels employés, administrateurs, fournisseurs, clients, candidats à l'emploi, patients, etc.
- Recueillez, utilisez, gérez ou partagez des données à caractère personnel conformément à la politique de Cordis et à la loi applicable

- Signalez toute situation où vous pensez que des données à caractère personnel n'ont peut-être pas été correctement protégées ou que les mesures de protection ont été compromises

## Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle (innovations, découvertes, idées, etc.) est essentielle au succès et au fonctionnement continu de l'entreprise et doit être protégée à titre d'information confidentielle. La divulgation non autorisée de la propriété intellectuelle peut compromettre la protection par la loi. Les contributions des employés à la propriété intellectuelle appartiennent à Cordis. Les employés reconnaissent que tous les droits de propriété intellectuelle (qu'ils soient protégés ou non par un brevet, le droit d'auteur, une marque de commerce ou un secret industriel) sont la propriété de Cordis.

## Adoptez la bonne conduite

- Divulquez immédiatement au service juridique toute propriété intellectuelle que vous créez dans le cadre de votre emploi
- Exécutez et traitez toute demande, toute cession ou tout autre document que Cordis juge nécessaire ou recommandé pour obtenir ou protéger notre propriété intellectuelle dans le cadre de votre emploi chez Cordis, ainsi que par la suite
- N'utilisez pas le logo de l'entreprise sans autorisation

## Gestion des documents

De nombreuses lois exigent la conservation de certains documents pendant des périodes d'une durée variable. Vous devez identifier, conserver, protéger et éliminer les documents dans le cours normal des activités conformément au calendrier de conservation de documents alors en vigueur et à tout avis de préservation reçu du service juridique. Les documents ne peuvent en aucun cas être modifiés ou éliminés de manière sélective sous votre direction, que ce soit par vous ou quelqu'un d'autre.

## Adoptez la bonne conduite

- Conservez, protégez et éliminez les documents conformément à la politique de l'entreprise
- Contactez immédiatement le service juridique si vous avez connaissance d'une assignation à comparaître, ou de poursuites ou d'une enquête administrative en instance, imminentes ou envisagées.
  - Conservez et préservez les documents susceptibles d'être recevables dans le cadre de l'assignation, qui sont pertinents dans le contexte des poursuites ou qui sont susceptibles de concerner l'enquête jusqu'à ce que vous receviez des instructions du service juridique sur la marche à suivre
  - Prenez les mesures nécessaires pour protéger de la destruction tous les documents pertinents (tels que les messages électroniques et vocaux) qui, sans intervention, seraient automatiquement éliminés (détruits ou effacés) conformément au calendrier de conservation des documents

## Questions et réponses

**Q :** Quels sont quelques exemples d'informations confidentielles de Cordis et comment dois-je les protéger ?

**R :** En règle générale, toute information qui n'a pas été rendue publique est une information confidentielle qui ne doit être communiquée à personne, sauf besoin professionnel légitime. Un soin particulier doit être apporté à la protection des informations confidentielles dont la divulgation pourrait placer l'entreprise dans une situation de concurrence défavorable (p. ex. secrets industriels, données des clients, des patients ou des employés, données financières, plans d'affaires, etc.).

Voici quelques exemples de la façon dont vous pouvez protéger les informations confidentielles :

- Rangez les documents confidentiels dans un tiroir fermé à clé avant de quitter le bureau
- Protégez les données au moyen d'un mot de passe ou du chiffrement
- Rangez les dossiers des employés dans une armoire ignifugée fermée à clé ou stockez-les sous forme électronique sur un ordinateur crypté

# 10

## **Encourager le bénévolat individuel et la responsabilité sociale de l'entreprise**

Nous encourageons l'implication au sein des communautés où nous vivons et travaillons. Cela peut être à titre individuel, en participant à des activités d'intérêt général en tant que bénévole, ou dans le cadre d'initiatives de responsabilité sociale de l'entreprise.

## Pourquoi c'est important

Cordis se veut une entreprise citoyenne et responsable au sein des communautés et dans les pays où nous sommes présents. À ce titre, les employés sont encouragés à mettre leur temps, leurs talents, leurs connaissances et leurs compétences au service d'organisations caritatives. Cordis encourage le bénévolat et les activités d'intérêt général en apportant son soutien et des ressources. Nous nous efforçons également de limiter notre impact sur l'environnement en exigeant de chaque installation la mise en place d'un plan en matière d'environnement, de santé et de sécurité, et en soutenant les efforts de réduction et de recyclage des déchets sur nos sites et au sein de nos communautés

## Bénévolat individuel

Vous êtes encouragés à informer les autres de vos activités de bénévolat, en veillant toutefois à toujours préciser que vos opinions, actions et contributions à des organisations caritatives vous appartiennent et qu'elles ne reflètent pas nécessairement celles de Cordis. De plus, si vous demandez à d'autres employés de soutenir une cause ou de prendre part à un événement caritatif, veillez à n'exercer aucune pression sur eux pour obtenir leur contribution ou leur participation aux causes caritatives ou politiques que vous soutenez. Vous ne pouvez pas utiliser les ressources ou les actifs de Cordis pour soutenir une cause de votre choix, à moins qu'une politique ou procédure de l'entreprise ne vous y autorise.

### Adoptez la bonne conduite

- Adressez-vous au service des ressources humaines pour vous renseigner sur les opportunités de bénévolat dans des fonctions de leadership

## Responsabilité sociale de l'entreprise

Cordis entend élever ses normes opérationnelles en soutenant la responsabilité sociale de l'entreprise, notamment en matière de

gérance de l'environnement. L'engagement de Cordis dans ce domaine dépend en partie de l'action de ses employés à l'appui de nos pratiques et initiatives en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Même si les secteurs d'activité ont des employés désignés en charge de la coordination et de la gestion de ces programmes de l'entreprise, tous les employés n'en demeurent pas moins responsables des performances en matière de santé, de sécurité et d'environnement.. Chaque installation doit disposer d'un plan en matière de santé, de sécurité et d'environnement qui doit être appliqué et faire l'objet d'une mise à jour annuelle.

### Adoptez la bonne conduite

- Limitez, dans la mesure du possible, l'impact nuisible des produits, procédés et services de Cordis sur l'environnement
- Réduisez, dans la mesure du possible, la consommation d'énergie, d'eau et d'autres ressources
- Soutenez les efforts de réduction et de recyclage des déchets chez Cordis et dans votre communauté

## Questions et réponses

**Q :** Notre unité opérationnelle aimerait faire un don de produits à un pays récemment dévasté par un ouragan. Est-ce possible ?

**R :** Nous collaborons habituellement avec des organismes internationaux reconnus pour agir en conformité avec les exigences juridiques et réglementaires. En général, vous devez obtenir l'approbation préalable du service de la conformité pour tout don.

## Ligne d'assistance éthique de Cordis

Contactez la ligne d'assistance éthique de Cordis par Internet à l'adresse [www.cordishotline.com](http://www.cordishotline.com) ou par téléphone aux numéros suivants :

- États-Unis : 844.929.3039
- La France : 0 805 11 25 43

Interlocuteur	Coordonnées	Compétences
Votre manager		Poser des questions, demander conseil et soulever des préoccupations
Éthique et conformité	Compliance@Cordis.com	Poser des questions, signaler des problèmes, demander conseil et soulever des préoccupations sur quelque sujet que ce soit, y compris sur les <i>Normes de conduite professionnelle</i> et les politiques de l'entreprise, les questions concernant les cadeaux, les divertissements et la prévention de la corruption, la concurrence loyale et les questions antitrust, les fraudes aux soins de santé et les usages abusifs en la matière, les relations avec les clients et les professionnels de santé, et toute autre préoccupation ayant trait à l'éthique ou à la conformité

Le présent livret n'a pas pour effet d'établir un contrat de travail entre Cordis et l'un de ses employés, ni de modifier la relation d'emploi « de gré à gré », ou tout type de contrat ou d'accord de travail entre Cordis et un employé. Il ne constitue pas non plus une promesse de traitement particulier, expresse ou tacite, dans une situation donnée. La version actuelle des Normes de conduite professionnelle est accessible sur Internet ou sur le réseau intranet de l'entreprise. Les politiques et procédures applicables à l'ensemble de l'entreprise décrites dans le présent livret sont publiées sur l'intranet. Les Normes de conduite professionnelle ainsi que les politiques et procédures de Cordis peuvent faire l'objet de modifications à effet immédiat dès leur publication.

Il incombe à chaque employé de consulter périodiquement les *Normes de conduite professionnelle* et les politiques et procédures de Cordis pour s'assurer d'être en conformité.